AMBITION
CONCEPTION
REALISATION

RÉALISATION

R3. Comment choisir les opérateurs d'un projet bois ?

FICHE

R3.4 Les points d'attention pour l'identification d'une entreprise.

Les points d'attention pour l'identification d'une entreprise portent sur ses références, sa santé financière, son bureau d'étude, ses moyens de préfabrication et de levage.

La qualification **Qualibat** est une source d'information pour vérifier ces points.

Qualibat permet de s'assurer de la compétence technique et du sérieux de l'entreprise : professionnalisme (expérience dans l'activité concernée, adéquation de ses moyens humains et matériels…) et son sérieux : respect de ses obligations administratives, fiscales et sociales, couverture de l'ensemble des risques liés à son métier, transparence au niveau de son chiffre d'affaires et de ses effectifs, taux de sous-traitance de 30 % maximum dans l'activité qualifiée. La qualification est une démarche volontaire et exigeante pour l'entreprise validée par **Qualibat**, organisme agréé par le COFRAC.

© *Atlanbois*

© *CNDB*

HUIT CATÉGORIES COUVRENT LA CONSTRUCTION BOIS, INDICÉES 230 À 239 :

- 230 Fourniture et pose de charpente traditionnelle et structure en bois, lamellé collé
- 231 Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois
- 234 Fabrication et pose de charpentes en bois lamellé-collé et autres structures en bois collé
- 235 Fourniture et pose de bâtiments à ossature bois
- 236 Fabrication et pose de bâtiments à ossature bois
- 237 Charpente et structures industrialisées en bois
- 238 Bâtiments en panneaux bois massifs croisés
- 239 Réparation et restauration de charpente

LE DEGRÉ D'EXPERTISE DE L'ENTREPRISE AU REGARD DE SES CAPACITÉS DE RÉALISATION EST CARACTÉRISÉ :

technicité courante, confirmée, supérieure. Pour trois catégories Qualibat, le niveau de technicité est également associé aux capacités de levage d'un bâtiment.

- 235 Fourniture et pose de bâtiments à ossature bois,
- 2351 Technique courante (jusqu'à R+1, Maison individuelle)
- 2352 Technique confirmée (jusqu'à R+2)
- 236 Fabrication et pose de bâtiments à ossature bois,
- 2361 Technique courante (jusqu'à R+1, Maison individuelle)
- 2362 Technique confirmée (jusqu'à R+2)
- 2363 Technique supérieure (au-delà de R+2)
- 238 Bâtiments en panneaux bois massifs croisés,
- 2381 Technicité courante (jusqu'à R+1, Maison individuelle)
- 2382 Technicité confirmée (au-delà de R+1)

LES FINANCEURS

OBJECTIF CONSTRUCTION

ressources

Pour accéder aux **qualifications Qualibat** :
www.qualibat.com

Pour connaitre les entreprises en capacité à répondre à votre projet, les organismes suivants peuvent vous répondre :

• Union des métiers du bois - Fédération française du bâtiment
www.umb.ffbatiment.fr

• Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
www.capeb.fr

Organisation professionnelle dédiée aux entreprises de construction bois et à la réalisation de bâtiments à structure bois, AFCOBOIS informe, conseille et met en relation les maîtres d'ouvrage (publics, privés ou particuliers) et les prescripteurs avec des professionnels de la construction bois, sérieux et compétents.
www.afcobois.fr

© CNDB

LES FINANCEURS